

dessus dicte *Salva in omnibus*, mais y ajoutent l'an et nom du Pape et non pas du rof régnant : se servent en leurs actes de notaires apostoliques et non royaux. Secondelement, lorsqu'il a été question de réformer l'Université, ce n'a point été par puissance séculière ou royale, ainsi par légats du Saint-Siège apostolique ..., comme aussi les facultés de légats en portent clau se expresse, laquelle passe et se vérifie sans que la cour y retranche ou modifie aucune chose pour ce regard." Et Louis Ier conclut : " Que cette Université reconnaissasse principalement Notre Saint-Père le Pape pour son chef, il en a été touché quelque chose ci devant en parlant de la source et origine d'icelle." C'est d'ailleurs ce que prouvent non seulement un grand nombre de bulles, mais les statuts mêmes de l'Université qui portent tous cette clause : *Salva in omnibus reverent et obedientia Sedis apostolica.*

A continuer

LES TROIS-RIVIERES.



JEUDI 22 JUIN 1876.

La nomination de M. Gendron comme Protonotaire de Montréal a pris le public par surprise.

Cette charge ne peut être convenablement remplie que par un avocat d'une longue expérience dans les affaires de cour, expérience que ne possède pas M. Gendron qui est notaire de sa profession.

Il a été tenu dernièrement une enquête sur la manière dont le greffe de Montréal était administré et il a été constaté que les affaires judiciaires en souffraient. M. Gendron prenait avec les protonotaires conjoints de Montréal, la direction du greffe n'apportera donc aucune expérience ni aucune connaissance qui lui permettront d'aider ses collègues à remédier au mal existant.

La place de Protonotaire à Montréal est très lucrative et n'a été donnée à M. Gendron qu'en récompense de services qu'il a rendu aux administrations précédentes.

M. Gendron est homme de la politique active et si on l'avait nommé conseiller législatif ou apposé à quelqu'emploi de l'administration, comme commissaire du chemin de fer par exemple, personne probablement n'y eut trouvé à redire, car M. Gendron eut été apte à remplir un tel emploi. Mais il est certain que M. Gendron est chargé de diriger un nombre considérables d'employés dont le plus humble peut le mettre joyeusement dans des impasses, s'il n'est avisé par les protonotaires collègues de quelle manière agir.

Pour notre part nous ne pouvons que désapprouver de telles nominations, par ce qu'elles sont de nature à préjudicier aux intérêts du public.

De même que l'on ne choisit les juges que parmi les avocats, de même il nous paraît déraisonnable que les greffiers des cours, qui, dans une multitude de cas remplissent les fonctions de ces dernières, d'après notre droit, soient pris dans la profession des notaires.

Elections Municipales.

Les élections municipales sont à la veille d'avoir lieu. Les citoyens y sont plus intéressés que jamais, à raison des entreprises couteuses dans lesquelles la corporation est engagée. Il n'est pas besoin de rappeler que la corporation est obligée de renoncer, à parts égales, aux dettes de la corporation figurent à la vérité depuis quelque temps dans les livres de la corporation, avec cette réserve qu'aucune personne occupant un emploi fédéral ne peut faire partie du collège électoral. Les électeurs sont choisis au suffrage universel par bulletin de liste comprenant autant de noms que l'Etat a de votes. Le vote pour leur nomination a lieu le mardi suivant le premier lundi de novembre dans l'année où ont lieu les élections présidentielles, et les élections présidentielles ont lieu elles-mêmes le premier mercredi de décembre.

Cela arrive comme toujours dans un mauvais temps que l'on n'avait pas prévu, et c'est une raison de plus pour les électeurs de ne choisir que des hommes sages et économies pour remplacer les conseillers qui sortent de charge.

C'est le temps où jamais de porter le plus d'attention possible à nos affaires civiques ; car si nous n'y prenons garde nous tombons dans des embarras financiers inextricables.

A part les dépenses ordinaires d'administration, le fonctionnement du nouvel aqueduc couvrira le moins huit mille piastres par année et pour peu que l'organisation de cette nouvelle entreprise fasse défaut, que le nombre des employés soit proportionné aux favours que l'on sollicite, douze mille piastres ne suffiront pas. Les revenus de l'aqueduc seront en conséquence insuffisants pour rencontrer ces sommes, et la corporation sera forcée d'y suppléer.

Que les anciens parmi les électeurs prennent donc au sérieux, le rôle qui leur incombe dans les prochaines élections et qu'ils amènent de l'avant les candidats les mieux qualifiés.

Pendant les élections précédentes on a attribué à certains meneurs des propos de cette nature : " nous sommes maintenant

maitres de la ville et quand nous aurons fini notre besogne, ça ne vaudra plus la peine qu'on s'occupe d'élection."

Il est de fait qu'on a été vite en besogne et si les électeurs montrent pour les prochaines élections la même insouciance que par le passé, nous apprêchons que les propos ci-dessus rapportés ne se réalisent prochainement.

Nous n'avons pas aujourd'hui de mots à mettre de l'avant ; mais il conviendrait d'élier des hommes qui ont fait leurs preuves dans les affaires et qui tout en jouissant d'une réputation irréprochable possèdent des propriétés pour un montant considérable.

Les élections aux Etats-Unis.

Le candidat républicain pour la présidence est maintenant connu. Comme on l'a vu par nos dépeches, le choix définitif de la Convention de Cincinnati s'est porté sur M. Hayes, gouverneur de l'Ohio. C'est à la fois, disent les journaux, le candidat le plus insignifiant et le moins compromettant qui pourrait être choisi. M. Hayes n'a joué jusqu'ici, qu'un rôle effacé dans la politique de son pays. C'est peut-être à cela qu'il doit sa nomination ; dans les circonstances présentes. On l'a accepté parce qu'il n'est pas compromis comme la plupart de ses concurrents. Son nom n'est venu de l'avant qu'au septième tour de scrutin. Les délégués votants envoyés par tous les Etats de l'Union étaient au nombre de 756. La majorité absolue était par conséquent de 379. Au premier vote, M. Hayes était arrivé cinquième seulement sur la liste. Au 6ème tour, il n'était encore que troisième, enfin au septième, il ralliait 384 voix, de plus que la majorité absolue. Il fut alors proclamé le candidat formel du parti républicain. Les candidats évincés sont M. Blaine, ministre du général Grant, M. Bristow, autre ministre, M. Conkling, et M. Morton.

Un journal raconte ainsi l'ouverture de la Convention, qui a eu lieu jeudi : La convention de Cincinnati a repris hier ses travaux. Elle s'était adjournée jeudi soir après avoir adopté sa plateforme et entendu les discours prononcés en faveur de chacun des candidats proposés à sa nomination. Chacun de ces discours a provoqué des applaudissements plus ou moins bruyants, dans la proportion de l'appui qu'il rencontrait dans l'assemblée. Ceux qui ont accueilli le nom de M. Blaine ont été un instant asourdissants, et ont été renouvelés à reprises. Il semblait que sous la palette ardente du colonel Ingersoll, de la délégation de l'Illinois, l'assemblée entière fut électrisée, et que si un vote eut été nommé à une majorité écrasante. Aussi ses partisans ouvrirent-ils un instant de triomphe, et ont-ils immédiatement demandé le scrutin.

Mais un incident, trivial en lui-même, tomba comme une douche glacée sur cet enthousiasme chauffé jusqu'au délire. Le jour commençait à baisser et l'on annonça que la salle ne pouvait être éclairée. Force fut de s'ajourner au lendemain. C'en était fait ; la nuit porte conseil. Il n'en fallait pas davantage pour ramener le sang-froid dans les esprits, ranimer les courages ébranlés, renouer les fils rompus des combinaisons et des intrigues et remettre en question une solution qui le lendemain devait être toute autre que celle qui la veille avait été suspendue faute de quelques bacs de gaz. A quoi tiennent les destines !

C'est maintenant le tour des démocrates, qui se réunissent le 29 juin, à St. Louis, Missouri, et qui nommeront celui qui devra faire la lutte à M. Hayes, au nom de leur parti. Aussi cette nomination faite et la lutte ainsi ouverte, la campagne présidentielle commencera sérieusement, pour se terminer à l'autome.

Voici quelques renseignements sur le mode d'opération de la loi électorale aux Etats-Unis, pour l'élection du président :

Le mode d'opération a été réglé par acte du congrès du 1er mars 1892, et sauf de légères modifications, il est le même qui subsiste encore aujourd'hui. Le président et le vice-président sont élus par des collèges électoraux composés dans chaque Etat d'autant de membres que cet Etat compte de sénateurs et de représentants au congrès, avec cette réserve qu'aucune personne occupant un emploi fédéral ne peut faire partie du collège électoral. Les électeurs sont choisis au suffrage universel par bulletin de liste comprenant autant de noms que l'Etat a de votes. Le vote pour leur nomination a lieu le mardi suivant le premier lundi de novembre dans l'année où ont lieu les élections présidentielles, et les élections présidentielles ont lieu elles-mêmes le premier mercredi de décembre.

Le président et le vice-président ne peuvent pas être choisis dans le même Etat, et les qualifications sont les mêmes pour l'un et pour l'autre en sorte que le vice-président pas plus que le président, ne peut pas être de naissance étrangère aux Etats-Unis.

Aussi-tôt la fermeture du scrutin présidentiel dans chaque Etat, il en est fait un relevé en trois exemplaires, dont l'un est envoyé par un messager spécial et un autre par la poste au président du sénat à Washington ; le troisième est déposé entre les mains du juge du tribunal des Etats-Unis dans le district où a lieu le vote. Ici se termine le rôle des électeurs.

Le sénat et la chambre des représentants se réunissent le second mercredi de février pour faire le dépouillement officiel des voix des Etats, inscrits sur des certificats qui sont ouverts par le président du sénat. La majorité absolue est nécessaire pour l'élection. Si aucun candidat n'obtient la majorité, la chambre des représentants se réunit immédiatement et choisit le président parmi eux — au maximum de trois — qui ont obtenu le plus de voix. Dans ce cas, les membres de la chambre ne votent pas personnellement, mais par Etats, en sorte

que chaque Etat ne compte que pour un vote ; la Rhode Island et le Delaware qui sont les deux plus petits Etats de l'Union présentent du même poids dans la même balance que New-York et l'Ohio.

Autrefois il n'était pas fait de distinct ou au scrutin entre le président et le vice-président : la première place était dévolue à celui qui avait le plus de voix et le deuxième à celui qui venait en second ordre. Cette disposition a été changée par le 13e amendement à la constitution de 1804 et depuis ce temps le président et le vice-président sont élus par vote distinct et chacun avec le titre qui lui appartient.

Enfin en cas de mort, de démission ou de révocation du président, le vice-président le remplace avec les mêmes attributions et les mêmes pouvoirs, pendant le restant de la période pour laquelle il a été élu. A défaut du vice-président, le président *pro tempore* du sénat prend sa place, et à défaut de celui-ci le *speaker* de la chambre.

Minerv.

Western.....	5,000
Commercial Union.....	5,000
British American.....	5,000
North British and Mercantile.....	5,000

\$447,400

Le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Enfin, la conférence a eu lieu. L'ex-président de Sherbrooke, l'ancien chef conservateur anglais, celui que les catholiques ont si puissamment contribué à élire jusqu'à ce qu'il lui appartienne.

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Enfin, la conférence a eu lieu. L'ex-président de Sherbrooke, l'ancien chef conservateur anglais, celui que les catholiques ont si puissamment contribué à élire jusqu'à ce qu'il lui appartienne.

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :

Ensuite, le Progrès parle en ces termes de la conférence de Sir A. T. Galt à Sherbrooke :